

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 40
 Votes exprimés : 39
 POUR : 39
 CONTRE : 0
 Abstentions : 1
Date de la convocation :
 5 avril 2023
Date d'affichage :
 5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Cloria JAOLAZA – François CAMBURET - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE

Objet de la délibération

**AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2022
 CC DU SEREIN - BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget principal à la clôture de l'année 2022 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2022	+ 1 811 582,32 €
Résultat investissement 2022	-71 234,66 €
Restes à réaliser 2022	-390,00 €
Résultat investissement définitif	-71 624,66 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 1 739 957,66 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 811 582,32 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 71 624,66 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 1 739 957,66 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 39 voix POUR et 1 abstention (Jean-Louis GROGUENIN),

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
 Nadine LEGENDRE



Le Président,
 Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 17/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com